**Compte Rendu CODIR N° 29-06-2019**

Présents : Olivier ALLAIRE, Gaele BERTHAUD, Nathalie BOURREAU, Jérôme CHASLES,

Mickaël CLAQUIN, Emmanuel COLLARDEZ, Bernard CONAN, Eric ESTADIEU, Pierrick

EVENO, Jean-Paul MATTHIEU, Guillaume MICHON, Pierre ROLLAND, Mathilde SAGET, Eric

SEVESTRE, Jean-Claude ULYSSE

Représentés : Roland COLLIN, René LEMBERT, Estelle JOLY,

Excusés : Brigitte DAVY, Claire ERMINE, Charlotte Moussion

Invités : Jean-Michel SAGET, Dorian MORLEY, Sophie BERENGERE (CD 44)

Le Comité Directeur du Comité Régional d'Escrime (CoReg) des Pays de la Loire s'est

Réuni le samedi 29 Juin 2019 à la maison des Sports de Nantes.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du dernier Compte Rendu, CD du 16 03 2019

2. Bilan de la saison (sportive et financière)

3. Avancement projet fête des jeunes

4. Point matériel

5. Préparation AG

Le Comité a débuté à 09h45 et s'est terminé à 14h00

**Compte rendu CODIR 16/03/2019**

Brigitte DAVY s'excuse de ses absences dues à des soucis de santé. Elle tient à montrer son engagement au sein du CoReg et du CODIR. Elle confirme son rôle de secrétaire aux licences pour la saison à venir.

Le Compte Rendu (CR° CD du 16/03/2019) n'a pas été fait. Un gros retard a été pris sur les comptes rendus. Gaele se propose d'aider pour les CR afin entre autre de faire la chasse aux coquilles et de se mettre à jour.

Un Google Drive a été mis en place en plus du Dropbox pour permettre un meilleur accès aux dossiers.

**Point vie sportive**

Le bilan de la saison de la vie sportive est présenté par Jean-Michel Saget.

Le CREFED a été cité comme structure dans le schéma du sport de haut niveau des pays de la Loire, document publié par la région Pays de la Loire et CROS PdL.

Jean-Michel nous présente le document qu'il va présenter à l'Assemblée générale qui se déroulera l'après-midi.

Un des points forts de la saison c'est que 10 tireurs M15 de la région étaient dans les 40 premiers du classement avant la fête des jeunes.

Un des points faibles de la saison c’est la perte de compétiteurs dans différentes catégories (M15 et M17) et dans les différentes armes (épée, sabre, fleuret).

En revanche, il ne faut pas oublier que nous sommes encore dans une saison de changement de catégorie.

Au total, nous avons une baisse de 80 compétiteurs en moins sur la région pays de la Loire mais le niveau général a monté.

Autre point fort : forte présence de compétiteurs épées en catégorie senior.

Remarque : les adultes ont l'impression d'être oubliés **(Remarque GaL : j’avais noté les M17, pas les adultes…)**

Le débat de la remarque a entraîné une discussion aussi sur l’accompagnement des M17/M20. A savoir entre autres ce qu’attendent les tireurs de la part du COREG ?

Divers pistes sont énumérées : aide au déplacement, aide logistique covoiturage,....

Pour pouvoir connaître les besoins, il est souhaitable de faire un sondage auprès de nos tireurs compétiteurs.

Or personne ne se propose pour réaliser la démarche. A ce niveau là, nous sommes dans une impasse tant qu'il n'y a pas une commission ou une personne du CoReg pour faire la démarche.

Autre point abordé : le tireur isolé, point pivot du CoReg. Il serait plus judicieux de mettre en avant cette démarche pour accompagner les tireurs isolés qui souhaitent tirer en équipe. La saison 2018-2019 a vu une équipe se constituer, pour une première année c'est bien. Pour la saison prochaine, plus ce serait mieux.

Pour mettre en avant cette démarche, voir une participation du CoReg dans la prise en charge des frais du cadre accompagnateur (salaire et/ou déplacement et/ou hébergement).

Ou pour ne pas léser les autres tireurs, proposition de structurer des trois premiers CN M17 toutes armes confondues.

Mais dans tous les cas bien faire attention aux éventuels débordements et garder en tête un maître mot : FEDERER

**Personne ne s’est présenté pour prendre en charge l’organisation de déplacements par le coreg, ni pour la réalisation d’un sondage pour la rentrée prochaine à destination des familles des M15 M17 M20 compétiteurs.**

**Donc JMS envoie un courrier à destination des clubs (Rmq GaL : j’avais noté M17 ?) : proposition d’un soutien logistique de la part de la ligue pour le premier CN + liste des parents qui sont susceptibles d’y aller + relance équipe régionale (Rmq GaL : réponse pour le 8 sept ?)**

**Point Licences**

Au 29 juin 2019, le nombre de licencié-e-s FFE sur le territoire des Pays de la Loire est de 1990 licences contre 1972 licences en juin 2018.

Pour rappel l'objectif était d'être à 2000 licencié-e-s.

**Actions CoReg**

La formation des éducateurs sportifs de la nouvelle commune Mauges/Loire s'est bien déroulée et a été assurée par Thibault Legendre.

Engagement avec AG2R pour une dotation de 15 000 € sur 4 ans pour des ateliers d'escrime.

- Calendrier sportif : placer le championnat régional individuel des seniors, en même temps que la JRJ par équipes.

- Régime particulier pour les vétérans : championnat régional par équipe placé entre novembre et février. On y place les championnats régional individuel et par équipe sans attribution de quotas. Pour l’attribution des quotas, classement national + avoir tiré le championnat régional. VOTE : contre 0, abstentions 4

- Règlement sportif M17 et + : point N2 SELECTIONS AUX CHAMPIONATS DE France : avoir disputé le championnat régional dans l’arme et la catégorie concernée obligatoire dans les armes en open FFE avec ou sans quotas FFE. SERA EVOQUE LORS DE LA REUNION DE DEBUT D’ANNEE.

**-Règlement CRA**

**Modélisation du projet sportif : projet du coreg repose sur 4 axes : haut niveau / former et soutenir l’emploi / capter et diversifier les pratiques / fidéliser les licencies et soutenir la vie sportive fédérale. Tout cela repose sur la stabilité des élus et ETR, sur la maitrise et partage du projet, le cadre réglementaire et équité, et la rigueur administrative et optimisation financière.**

**Point financier:**

Le budget a été développé suite aux demandes faites lors de l'Assemblée Générale 2018.

Une ligne FDJ 2020 a été ajoutée.

Les actions phares du Coreg (public défavorisé et licence féminine) sont renouvelées.

L'excédent de la saison 2018-2019 de ces deux lignes est reporté pour la saison 2019-2020.

Le terme public défavorisé va être enlevé des affiches (effet négatif) et il est demandé de mettre des sommes au lieu des coefficients.

Des sous cuirasses doubles vont être investies pour le Sport Santé et au besoin la ligne sera

reportée pour la saison à venir.

Trois arbitres ont été retenus pour la formation des arbitres à Vichy. Ils sont pris en charge par le CoReg.

La commission des aides se réunira le 15 octobre 2019. Une somme devra y être allouée.

Les contrats de développement n'ont pas connu de grands succès cette saison. Ils sont à revoir aussi bien l'attribution que les sommes allouées.

Mickaël Claquin se propose des les analyser et de proposer de nouvelles montures.

Investissement dans 10 pistes moquettes avec Royal escrime et dans une remorque de transport.

Le Budget prévisionnel est approuvé et voté pour être présenté en Assemblée Générale (AG)

Les dotations sont dans l'incertitude, d'où l'intérêt du report de nombreuses lignes non investies.

**Organisation fête des jeunes :**

Présentation d’un budget prévisionnel pour le FDJ 2020.

En attendant la commission s’est déplacée à la FDJ à Hennin Beaumont et attend de la part des organisateurs de recevoir les chiffres.

Le comité d’organisation de la FDJ fait différentes propositions pour partager les retombées médiatiques et financières : une part pour la vie du Coreg, une part pour l’aide aux

clubs/licencié-e-s, une part directe aux clubs participants à l’événement (proposition de faire un quota de bénévoles en fonction du nombre de licencié-e-s dans les clubs).

L’événement sera sur Nantes d’où l’accord de principe d’une aide financière de la FFE. Reste la question de comment va être pris en charge le bénévole (idée de loger tous les bénévoles au même endroit : ligue de foot), création d’une liste d’attente si dans un club il y a plus de bénévoles que le quota qui lui est attribué.

Précision : les personnes au sein du comité d’organisation ne rentrent pas dans le calcul du quota par club.

Sur l’organisation de la compétition en elle-même : la fédération est impliquée, elle vient avec salariés et bénévoles. Mais on a besoin de bénévoles sur les pistes, avec des référents techniques. Besoin de bénévoles au niveau de la buvette aussi. On doit organiser les bénévoles sur la notion de flux de population (2000 personnes + 700 tireurs par jours).

Partie restauration : bière et frites indispensables. Il faut des points de vente de boissons éparpillées aux différents endroits.

Faire attention à la répartition des bénévoles sur les lieux stratégiques pour qu’il y ait une gestion des bénévoles en fonction des affinités aussi car on fonctionne en Coreg donc tout le

monde ne se connaît pas. Porter de l’importance sur de la mise en place de réunion préalable.

**Point matériel**

Il a manqué du temps pour aborder sereinement ce point.

Une partie de ce point a été abordé dans le point financier.

La séance est clôturée est à 14h00

**Le CODIR prend les décisions suivantes :**

**Décision CODIR N° 29-06-2019-1 :**

Gaele BERTHAUD aidera à l'élaboration et la correction des Compte-Rendus

**Décision CODIR N° 29-06-2019-2 :**

Il est nécessaire de connaître les besoins et les attentes de nos tireurs compétiteurs pour cela un sondage doit être réalisé et diffusé auprès des licenciés. Mais avant tout une commission ou un référent doit être défini

**Décision CODIR N° 29-06-2019-3 :**

Maître mot à retenir : FEDERER

**Décision CODIR N° 29-06-2019-4 :**

L'aide à la prise de licence envers le public défavorisé et l'aide à la première licence féminine sont renouvelées

**Décision CODIR N° 29-06-2019-5 :**

Les excédents aide au public défavorisé et aide à la pratique féminine de la saison 2018-2019 sont reportés sur la saison 2019-2020

**Décision CODIR N° 29-06-2019-6 :**

Le tract aide au public défavorisé va être revu pour porter moins préjudice. (changer le nom et mettre des sommes au lieu de coefficient)

**Décision CODIR N° 29-06-2019-7 :**

Investissement dans des sous-cuirasses doubles pour le Sport Santé et au besoin report du budget Sport santé pour la saison suivante

**Décision CODIR N° 29-06-2019-8 :**

Prise en charge des 3 arbitres qui vont faire la formation à Vichy.

**Décision CODIR N° 29-06-2019-9 :**

Réunion de la commission des aides : le 15 octobre 2019. Une somme devra y être allouée.

**Décision CODIR N° 29-06-2019-10 :**

Mickaël Claquin va analyser les contrats de développement et proposer de nouvelles montures.

**Décision CODIR N° 29-06-2019-11 :**

Le budget prévisionnel 2019-2020 est approuvé et voté pour être présenté en AG

**Décision CODIR N° 29-06-2019-12 :**

trois axes de partage ont été définis pour la FDJ 2020 :

une part pour le vie du CoReg (politique sportive)

une part sur l'aide aux clubs/licencié-e-s (il faut s'attendre dans les années à venir d'une hausse de la part de FFE)

une part aux clubs participants (proposition de quota de bénévoles par clubs)